

VOS COMMISSAIRES PARITAIRES

La Commission Paritaire Académique composée de 6 représentants des personnels de direction élus en 2005 (5 SNPDEN- 1 SNPLC) et de 6 représentants de l'Administration Académique (Recteur et Inspecteurs d'Académie) se réunit notamment pour :

- les tableaux d'avancement en octobre ou novembre
- les lettres codées des fiches de mutation en décembre
- les listes d'aptitude (intégration dans le corps des personnels de direction des faisant fonctions et des directeurs de SEGPA...) en mars-avril.

Les commissaires doivent à chaque fois pour chaque question émettre un avis. A ce titre ils aident tous les collègues qui font appel à eux pour, dans un premier temps, les conseiller puis, en séance, défendre leur position. Malgré parfois toute leur volonté, tout leur engagement et leur conviction, ils ne parviennent pas à infléchir la position de l'administration.

Les commissaires paritaires veillent au respect des textes et à ce que tous les dossiers soient traités avec équité, équité entre collègues, équité dans le traitement des situations entre les départements.

Les commissaires académiques veillent à ce que toutes les interventions, remarques et modifications obtenues soient actées dans le PV de la séance. Le coordinateur SNPDEN des commissions paritaires académiques assure conjointement avec l'Administration, le secrétariat de chaque séance.

Cette démarche est d'autant plus importante que les PV des séances et tous les dossiers après avis académique sont traités au niveau national en CAPN qui prend alors les décisions définitives -promus en classes ou liste des promus en 1^{ère} classe ou hors-classe, validation des lettres codées des mutations, liste des personnels intégrés.

Les commissaires paritaires élus au SNPDEN se sont engagés à venir en aide à tous ceux qui leur demanderaient sans porter de jugement mais en donnant des conseils (après consultation des autres commissaires pour les situations particulières), le tout dans le respect le plus grand des règles de confidentialité.

N'hésitez pas à les contacter. Pour vos élus, le Coordonnateur Gérard CAZAUX



Désormais 3 adresses pour retrouver le SNPDEN de l'Académie de Bordeaux

<http://www.snpden.com>

<http://www.snpden.fr>

<http://www.snpden.info>